

Plan d'affectation communal (PACom)
PLAN FIXANT LES LIMITES
DE CONSTRUCTIONS
15N065-83-14H
COMMUNE DE CHELSEL
Enquête publique

1:1 000

Approuvé par le Conseil communal de Chessel dans sa séance du

Le syndic: La secrétaire:

Soumis à l'enquête publique du au

Le syndic: La secrétaire:

Adopté par le Conseil communal de Chessel dans sa séance du

Le président: La secrétaire:

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud le

La Chef(fe) du Département:

Entrée en vigueur le

Versions	Date	Préé	GP	Appr.	Exécuté
1	14.04.2023	100%	100%	-	100%
2	14.04.2023	100%	100%	-	100%

Échelle: 1:1 000
Niveau: 100 m
Date: 14.04.2023
Dossier: 15N065-83-14H

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (art. 10, al. 1, L 622.010)

LEGENDE

- Existant**
- Alignement maintenu en vertu d'un plan fixant la limite des constructions daté du 20.09.1994
- Révision**
- Plan d'alignement**
- Alignement nouveau
 - Alignement cadastre
 - Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 60 al.2 LATC peuvent être autorisés dans une convention préalable de priorité à l'exclusion de toute construction

SCHEMATA E RT DE VAUD

Plan établi sur la base des données cadastrales du 14.04.2023 fournies par l'ingénieur géomètre

Certifié conforme à:

Par l'ingénieur géomètre:

